

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2010

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M. Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M. Marc ALTER	conseiller
M. Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	Mlle Cathy COLONNA	conseillère
Mme Françoise NAEGELEN	4 ^{ème} adjoint	M. Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme Marie HINGRE	conseillère	M. Gérard STOECKLIN	conseiller
M. Bertrand RISACHER	conseiller		
M. Thierry KAYSER	conseiller		

Absents excusés :

- Mme Annick EHRET qui donne procuration à M. Thierry KAYSER
- Mme Martine BISSLER qui donne procuration à M. Joseph GENSBITTEL
- M. Timothée HINGRE qui donne procuration à Mlle Cathy COLONNA

Secrétaire de séance : Mme MUJOVIC Sénada

M. le Maire salue les conseillers et le public présents à cette séance.

M. le Maire tient tout d'abord à souhaiter un bon anniversaire à tous les collègues nés en avril et mai, Serge JAEG, Martine BISSLER et Annick EHRET pour avril, Françoise NAEGELEN et Roland MESSERLIN pour le mois de mai. Il précise que Roland et Françoise invitent les membres et nos concitoyens présents au verre de l'amitié à l'issue de la séance.

1°) Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 mars 2010

Intervention de M. RISACHER

Au point 13 : M. RISACHER précise qu'il a voté contre l'adhésion au groupement cynégétique et non pour.

Intervention de M. GENSBITTEL

Le document unique a été distribué lors d'un conseil municipal. Les conseillers absents lors de ce conseil, eux, ne l'ont pas encore reçu.

M. le Maire passe à l'approbation du compte rendu, celui-ci est approuvé avec 12 voix pour et 3 abstentions (Mlle COLONNA, Mme HINGRE et M. HINGRE).

2°) Gestion de la forêt privée

- adhésion au service d'aide à la gestion forestière

M. MESSERLIN explique que 10 ha de notre forêt relèvent de la gestion privée. Cosylval propose un diagnostic de sa gestion sur 12 ans. La forêt privée représente 7% de la superficie forestière de la commune (140 ha).

M. KAYSER n'est pas favorable à une adhésion à cette coopérative, et considère que nous avons les capacités de gérer nous-mêmes cette forêt.

M. le Maire rappelle que l'intérêt est de faire appel à des professionnels pour la gestion de notre forêt, d'avoir l'avis de gens compétents et d'obtenir une certification dans le cadre de la vente de bois, etc...

M. KAYSER et M. GENSBITTEL soulignent tout de même que dans la commission forêt, il y a des professionnels du bois qui sont pour la commune de bon conseil.

Après examen attentif de ce devis, M. STOECKLIN précise que l'engagement pour la commune n'est pas de 358,80 € T.T.C en tout sur 12 ans mais de 358,80 € T.T.C par an sur trois ans.

M. MESSERLIN souhaite réexaminer la proposition de Cosylval et vérifier quel est le montant exact de leur prestation. Dans cette attente, le maire décide de surseoir à son approbation. (idem pour le point n°2 relative à la décision modificative).

3°) Convention de passage Ditner

Une proposition de convention est soumise à l'ensemble des conseillers.

M. KAYSER précise qu'il aurait été souhaitable que la commune achète le terrain où seront enterrées les canalisations. Mais pour le Maire le risque serait de devoir ensuite tout viabiliser à nos frais, ce que la commune ne souhaite pas.

M. KAYSER n'est pas favorable à la réalisation de travaux chez un privé consistant à raccorder sa cave dans l'évacuation des eaux pluviales.

Après discussions, quelques modifications sont apportées à ce document :

A l'article II, il sera rajouter « à ne procéder à aucun branchement sans autorisation de la commune ».

Préciser la largeur qui est de 5 m et la longueur de 110 m.

A l'article VI, remplacer le deuxième alinéa par « la commune s'engage à permettre l'évacuation des eaux de votre cave et à les intégrer dans le réseau d'eaux pluviales ».

Préciser que la profondeur de la canalisation est d'au moins un mètre.

M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette convention de servitude et à demander son inscription au livre foncier de Sentheim.

Les conseillers approuvent cette convention avec les modifications et autorisent le maire à signer cet acte et à procéder à l'inscription de cette servitude au livre foncier de Sentheim, à l'exception de M. ALTER qui s'abstient.

4°) Lotissement

- Nom des rues du lotissement

Lors de l'aménagement du nouveau lotissement, des rues d'accès vont être créées, M. le Maire propose pour la rue principale du lotissement :

- rue Saint Wendelin (2ème patron de Sentheim, patron des troupeaux).
- rue Maurice MATTAUER, illustre géologue natif de Sentheim
- rue Félix FACQUES, ancien maire

M. RISACHER propose la rue des Malgré-Nous , ce serait pour lui une façon de les honorer.

M. KAYSER propose la rue des Four à Chaux, en référence à notre blason.

Mlle COLONNA proposerait la rue du petit train de la Doller ou du petit train, en référence au patrimoine touristique de Sentheim.

M. ALTER craint que, lors d'interventions des sapeurs pompiers, il y ait un risque de confusion entre le nom de la rue de la Gare, du Chemin de Fer et du Petit Train ; ce qui retarderait leur arrivée sur les lieux.

Suite à ces différentes propositions, M le Maire propose de procéder au vote pour nommer la rue principale.

La proposition du nom de rue Four à Chaux de la rue principale du lotissement est adoptée par les conseillers avec 10 votes pour , contre 4 voix pour rue Saint Wendelin.

Dénomination de la rue secondaire à l'est du cimetière :

M. le Maire propose soit chemin du Kurzkerhr, soit passage du Kurzkerhr.

La dénomination chemin du Kurzkerhr l'emporte avec 11 votes pour ; le passage n'ayant recueilli que 4 votes pour.

- Pour le chemin au sud du cimetière

M RISACHER est surpris qu'un accès soit prévu à cet emplacement, il pensait que cet accès ne serait que piétonnier. Il précise que la largeur de ce passage est inférieure à 6 m.

Pour cet axe, les conseillers adoptent la proposition faite par le Maire de Chemin du Pâturage avec 14 voix pour et une contre, M. RISACHER.

- Approbation des critères retenus pour la remise de 5%

M. le Maire précise que lors de la dernière commission lotissement, les membres ont déjà débattu sur ce point et ont arrêté les critères suivants qui doivent être validés par le conseil municipal.

- Seules peuvent bénéficier de cette remise les personnes qui habitent Senthem à la date du présent conseil (4/05/2010) c'est-à-dire à compter de ce jour ou qui ont des ascendants habitant à Senthem.

M. Le Maire propose aux conseillers de valider ces critères qui sont approuvés avec 12 voix pour et 3 abstentions (Mlle COLONNA, M. ALTER et M. HINGRE).

- Compromis de vente

Un document de base sera établi par le notaire.

L'acte pourra être signé en mairie sans passage devant notaire (dans l'acte sera mentionné le numéro de parcelle et non la référence cadastrale), puis le document sera transmis au notaire pour enregistrement. Il n'y a pas de coût pour l'établissement d'un compromis de vente.

- Ligne de Trésorerie

M. le Maire demande l'autorisation de procéder à la souscription d'une ligne de trésorerie de 800 000 € nécessaire à la mise en route des différentes actions prévues. Les propositions faites par les banques seront étudiées par la commission des finances, le choix retenu par la commission sera validé lors d'un prochain conseil municipal. M. KAYSER conseille de se rapprocher du percepteur pour avoir son avis quant à la meilleure offre.

Les conseillers autorisent le maire à consulter les organismes bancaires et à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € auprès de l'organisme le mieux disant, avec 14 voix pour et une contre, M. ALTER.

5°) Cimetière : tarifs des concessions

Mme NAEGELEN a mené son enquête sur la commune de Lauw, Guewenheim et Masevaux.

Il ressort de cette enquête que les tarifs sont les suivants :

commune	Tarif pour une tombe simple	Tarif pour une tombe double
Guewenheim	40,00 € (30 ans)	80,00 € (30 ans)
Lauw	50,00 € (15 ans)	100,00 € (15 ans)
Masevaux	110,18 € (10 ans)	220,38 € (10 ans)

Suite à cette enquête, Mme NAEGELEN propose de retenir les tarifs actuels soit

- 90 € pour 30 ans tombe simple
- 180 € pour 30 ans tombe double
- 50 € pour une concession funéraire
- Gratuité pour les tombes enfants

Considérant que ces tarifs n'ont pas été réactualisés depuis plusieurs années, M. le Maire propose d'augmenter les tarifs actuels de 10 € pour les tombes, il propose donc aux conseillers :

- 100 € pour une tombe simple
- 200 € pour une tombe double
- 50 € pour une concession funéraire

M. le Maire demande aux conseillers d'adopter ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2010, cette proposition est adoptée avec 14 voix pour et une contre, M. GENSBITTEL.

6°) Vente Stoffel

M. le Maire rappelle que M. STOFFEL souhaite acquérir les parcelles suivantes :

- section 10 parcelle 590/37 de 111 m²
- section 10 parcelle 592/40 de 40 m²
- section 10 parcelle 594/41 de 41 m²

La superficie totale est de 179 m², au prix de 13 775 € l'are, soit un total de 24 657,25 €.

M. le Maire propose de vendre ces trois parcelles pour un montant de 24 657,25€. Les conseillers autorisent à l'unanimité le maire à procéder à cette vente et à prendre tout acte nécessaire pour mener à bien cette affaire. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

7°) Ateliers municipaux

- règlement de copropriété

M. le Maire informe les conseillers qu'un projet de règlement a été élaboré par Maître Maupomé. Des points restent à modifier et M. le Maire interrogera Mme BOHLER demain, lors de son passage en mairie.

Cet acte aura un coût qu'il conviendra de partager avec les futurs acquéreurs en le répercutant sur le prix de vente du bâtiment.

- chauffage collectif

Dans le projet initial, M. le Maire précise que chacun devait disposer de son propre chauffage. Après discussions, avec les futurs propriétaires l'idée est née d'installer un chauffage collectif au bois.

Suite à une visite du conseiller technique commun à l'ADEME et au Conseil Régional en mairie, il est apparu nécessaire de réaliser une étude de faisabilité sur ce dispositif. Cette étude sera financée par l'ADEME à hauteur de 70%.

Concernant les travaux, le financement sera le suivant :

- l'ADEME à hauteur de 30%
- le Conseil Régional à hauteur de 10%
- le Conseil Général à hauteur de 10%
- et bonus éventuel de 10% de l'Ademe selon le potentiel fiscal de la commune

Détail de l'opération subventionnable

- coût de la chaufferie
- installation d'un silo
- coût de la chaudière
- installation des trois branchements
- main d'œuvre

Il reste à définir les modalités de financement de ce chauffage collectif, soit uniquement par la commune, soit par les trois propriétaires. Ce choix reste à définir et sera conditionné par l'attribution de subventions.

M. le Maire informe les conseillers qu'un nouveau chiffrage établi par le maître d'oeuvre, incluant la chaufferie, nous parviendra prochainement.

M. KAYSER préconise de se renseigner auprès de la Mairie de Bourbach-le-Bas qui a installé également une chaufferie collective afin de vérifier la rentabilité d'un tel projet pour la commune. M. le Maire précise qu'il est déjà en contact avec le Maire, M. WOLFARTH. Dès la fixation de la date, les conseillers en seront informés.

8°) Délégations extérieures

Intervention de M. HIRTH - Réunion AMF le 24 avril 2010 sur le droit local

Les communes ont la faculté d'accéder au livre foncier informatisé, cet accès est gratuit pour les collectivités territoriales. Les démarches sont actuellement en cours par la commune pour l'accès à ce service.

Intervention de M. STOECKLIN - Assemblée Générale d'Icare

- structure qui fonctionne bien
- 330 clients
- budget : 695 000 € dont 500 000 € de subventions
- L'objectif est de remettre les personnes exclues de la vie active dans le monde du travail après une période de réinsertion chez Icare.
- en 2009, 40% ont trouvé un emploi après leur passage chez Icare
- acquisition d'un cheval de labour
- nécessité de diversifier les ressources pour augmenter les recettes car actuellement les paniers représentent 147 000 € de recettes (ex : marché paysan, augmentation de l'emprise foncière pour la culture de vignes, vergers, etc...).
- bonne cohabitation avec la MARPA et Domial (entretien des espaces verts de la MARPA par Icare et en pourparlers avec Domial).

Intervention de M. PERRIN - Assemblée générale du SICTOM du 13 avril 2010

- redevance incitative imposée par le Grenelle de l'environnement à compter de 2012 à toutes les communes.
- en 2012, passage au volume, avec changement de containers et installation de puces sur les containers.
- enquête auprès de la population au 4^{ème} trimestre 2010 pour évaluer les quantités et donc la capacité des containers.
- 1^{er} semestre 2011 : réunion publique
- janvier 2012, seules les containers seront ramassés (à l'exclusion des sacs et cartons déposés à côté des containers).

Intervention de M. le Maire - Réunion GERPLAN

La réunion portait sur le recensement des problèmes hydrologiques de chaque commune de la vallée avec une description des scénarios possibles en cas de pluie centennale.

Ont ainsi été répertoriés tous les endroits des villages qui risquent d'être atteint par des inondations, écoulements de boues, débordements. Un rapport sera remis à la fin du 1^{er} semestre 2010 à chaque commune pour proposer des solutions.

Intervention de M. RISACHER, réunion comcom

M. RISACHER précise qu'il ne prend plus part aux réunions de bureau de la CCVDS car il estime ne plus vraiment avoir sa place dans ce bureau.

9°) Divers et informations

Intervention de M. STOECKLIN

Il souhaite connaître l'état d'avancement du projet sur les diagnostics énergétiques réalisés dans les bâtiments communaux.

M. le Maire indique que la commune attend les rapports.

Il demande également l'état d'avancement du projet d'installation d'une signalétique « stationnement alterné » rue des Primevères. M. JAEG lui répond que ces travaux seront réalisés avant l'hiver prochain.

Intervention de M. ALTER

Il demande pourquoi une cabane de chasseurs a été installée sur le territoire communal le long de la Doller et à proximité de cette cabane de nombreux détritus sont entassés.

M. le Maire précise que, dans le cahier des charges des baux de chasse, la commune est tenue de mettre à disposition des chasseurs un terrain pour l'installation d'une cabane.

Par le biais d'une convention, la commune a autorisé cette installation provisoire qui deviendra ensuite propriété de la commune.

Pour les locations de chapiteaux : vu les dysfonctionnements actuels, le système est à revoir.

Intervention de M. MESSERLIN sur les travaux actuels

- Réfection du Sentier Pont des Vignes/ateliers municipaux et Pont des Vignes/Etang Marcel.
- Egalisation des terres et engazonnement du terrain suite au busage du canal.
- Aménagement du parking étang Marcel par l'entreprise Schmitt.
- Aménagement de l'aire de retournement de la Forêt du Luttreicherwald.
- Déchetterie mobile sera installée sur la place du cimetière en juin. En raison de la création du lotissement rendant la place du cimetière indisponible, M. MESSERLIN propose d'utiliser le terrain communal à côté de l'entreprise de HIRTH Pascal, rue des Artisans.

M. le Maire lève la séance à 22h45.

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 mai 2010

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
JAEG	Serge	3ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4ème Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère Municipale	ABSENTE	
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal	ABSENT	
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale	ABSENTE	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		